

Un Ambassadeur du Handicap à la RATP !

Publié le : 25/06/2013

Commentaires :  [1](#)

Thématique(s) : [Confort et design](#), [Engagement & Vision](#), [Information voyageurs](#)



Patrick Toulmet, conseiller régional d'Ile-de-France, est nommé Ambassadeur de l'accessibilité à la RATP.

Particulièrement sensible aux problèmes de l'accessibilité dans les transports, Pierre Mongin, Président-directeur général de la RATP, désigne Ambassadeur une personne en situation de handicap (il se déplace en fauteuil roulant), permettant ainsi à la RATP de recueillir des propositions sur un sujet primordial qu'est l'accessibilité dans les villes et les transports.

Agé de 57 ans, chef d'entreprise, fortement investi sur les **thématiques de la mobilité**, Patrick Toulmet est actuellement conseiller régional d'Ile-de-France. Il est aussi président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis.

Avec cette nomination, la RATP souhaite renforcer son engagement en faveur de la **mobilité pour tous**, et contribuer au défi « Réussir 2015 ».

En lien étroit avec la Mission accessibilité de la RATP dirigée par Betty Chappe, la mission d'Ambassadeur accessibilité se décline en 2 grands axes :

1) **Expliquer les spécificités du réseau RATP, et faire connaître les démarches engagées pour améliorer l'accessibilité au quotidien.** L'Ambassadeur pourra être associé aux opérations de valorisation des projets et aux mises en service ; rencontrer des élus, des associations, des maîtres d'ouvrages ; participer à des manifestations prévues en 2014 (Urbaces en février 2014, Autonomic en Juin...).

2) **Accompagner les chantiers stratégiques définis dans le Plan d'entreprise VISION 2020.** L'Ambassadeur sera associé à la **conception des services innovants, ou des programmes de modernisation des services existants ; à la définition du service et des formations permettant un meilleur accueil des personnes en situation de handicap ; apportera son regard d'expert sur les projets d'infrastructures et d'équipements** (matériels roulant), notamment dans des projets de prolongements de ligne et des marchés du Nouveau Grand Paris qui seraient confiés à la RATP, ...

La RATP est un acteur engagé pour la mobilité sur son réseau et met en place des équipements et des

services adaptés. **Une Mission Accessibilité a été créée dès les années 2000.** La première gare RER accessible date de 1993 et la première ligne de bus accessible, de 1998.

Le groupe RATP exploite par ailleurs des services de transports à la demande et de transports spécialisés pour les personnes handicapées. Ainsi, la filiale FlexCité est créée dès l'année 2003 et exploite les services Pam de 6 départements franciliens (77, 91, 92, 93, 94, 95).

Un Comité Consultatif de l'Accessibilité¹ a été mis en place en 2009 à la RATP, et a permis de consolider une démarche participative avec 8 associations représentantes du monde du handicap et de la mobilité réduite.

Des résultats sont d'ores et déjà visibles pour ce qui est du réseau parisien :

- 92% des 4500 autobus de la RATP sont équipés de rampes rétractables. 97% sont équipés d'annonceurs sonores et 86% d'annonceurs visuels. En synchronisation avec les aménagements de voirie les 63 lignes de bus parisiennes et 91 lignes sur 274 sont accessibles en banlieue. Du point de vue des véhicules, l'ensemble du parc sera accessible en 2015.

- Les lignes de tramways sont accessibles en totale autonomie et les dernières réalisations présentent plusieurs innovations notamment sur l'information voyageur par un accès sonore à partir du téléphone ou d'une télécommande.

- 59 gares du RER sur les 65 exploitées par la RATP sont accessibles, l'achèvement de ce programme de mise en accessibilité est prévu à l'échéance de 2015.

- Le site Internet ratp.fr et le centre d'information téléphonique sont accessibles aux sourds et mal entendants.

- La ligne 14 automatique est accessible en toute autonomie. Un certain nombre de dispositifs sont d'ores et déjà en place sur les autres lignes pour faciliter l'accès aux personnes déficientes sensorielles (boucle magnétique aux guichets, bandes d'éveil et de vigilance sur tous les quais, informations sonores et visuelles sur tous les quais, travail autour de la signalétique et de l'identité visuelle pour un repérage facilité, des appareils de vente à interface vocale....).

- Enfin, la formation des agents est un axe prioritaire. Au delà d'un module régulièrement évalué et revisité sur l'accessibilité, prodigué en formation initiale et continue, la RATP développe une palette d'outils (guides de bonnes pratiques, coconstruit avec les agents d'exploitation et les associations, journée de sensibilisation, avec la participation des associations).